



COMMUNE DE MÉNÉTREUX-LE-PITTOIS
Rue du Pâtis 21150 Ménétreux-le-Pitois

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 7 - 2021

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 3221-4,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire,

Vu le Code de la route et notamment les articles R.411-8, R.413-1 et R.417-9,

Vu la demande de M. Pascal CHARLOT de l'entreprise S.A.R.L. CHARLOT Pascal et fils.

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique, de réglementer la circulation rue des Lilas, lors des travaux de réfection de toiture par l'entreprise S.A.R.L. CHARLOT Pascal et fils au n° 2.

ARRÊTE

Article 1er : à compter du 25 octobre 2021 jusqu'au 14 novembre 2021, lors des travaux de réfection de toiture au 2 rue des Lilas par l'entreprise S.A.R.L. CHARLOT Pascal et fils la circulation sera interdite du croisement rue des Lilas / rue du Pâtis jusqu'au croisement rue des Lilas / rue de la Fontaine, sauf pour les riverains, le facteur et les véhicules de secours.

Article 2 : l'itinéraire de déviation se fera par la rue du Pâtis et la rue de la fontaine.

Article 3 : la vitesse sera limitée à 30 km/h sur toute l'emprise de la rue visée dans l'article 1 et sur toute l'emprise de la déviation rue du Pâtis et rue de la fontaine.

Article 4 : la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, sous le contrôle de l'autorité de police compétente.

Le maire de la commune de Ménétreux le Pitois, M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Côte-d'Or sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Le Maire de la commune de Ménétreux le Pitois est chargé d'informer ses administrés par voie de publication, notamment d'affichage.

- Copie du présent arrêté sera transmise pour information à :
 - L'entreprise, S.A.R.L. CHARLOT Pascal et fils chargée des travaux.
 - Gendarmerie de Venarey-les-Laumes.
 - M. le Général de corps d'armée, Gouverneur militaire de Metz, Commandant la Région Militaire de Défense Nord-Est et la Circonscription Militaire de Défense de Metz, Bureaux Mouvements Transports.

A Ménétreux-le-Pitois, le 20 octobre 2021

Le Maire,

Yvon Fiorucci

